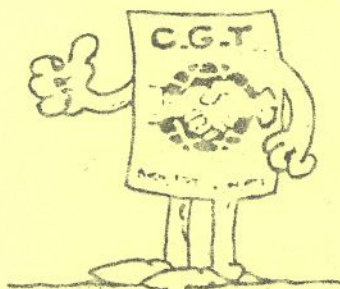


SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins

57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - Tel. 585.44.44

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

NUMERO

27

VENDREDI 23 OCTOBRE 1981

SPECIAL INSERM-

Page 2

COMPTE-RENDU DE LA VISITE
A L'INSERM DU MINISTRE DE LA
SANTÉ.

Page 3 à 8

COMPTE-RENDU ENTREVUE SECTION
NATIONALE INSERM DU SNTRS-
CGT / DIRECTION GENERALE DU
18 SEPTEMBRE 1981.

ECHO DES SECTIONS

Page 9-10

LETTRE A MR LAUDAT CONCERNANT
LES GROUPES DE TRAVAIL HORS-
STATUTS et POS-INFORMATIENS

Page 11

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
S'EST REUNI LE 12 OCTOBRE
DERNIER POUR APPROUVER LE COL-
LECTIF BUDGETAIRE 1981.

Page 12

INFORMATIQUE-ACTION -
COLLOQUE NATIONAL SUR LA
RECHERCHE.

LE
CHANGEMENT
C'EST
L'AFFAIRE
DE
TOUS
LES
PERSONNELS

Compte - Rendu de la visite à l'INSERM Tolbiac du Ministre de la Santé

Au cours de sa tournée en France, le Ministre de la Santé, Jack RALITE, a tenu à rencontrer les personnels INSERM et parler avec eux de leurs problèmes.

A l'appel du SNIRS-CGT, de très nombreux agents des unités INSERM se sont rendus au siège, avec la volonté d'exposer au Ministre un certain nombre de choses qui ne sont plus tolérables pour eux.

Après une allocution du Ministre insistant sur l'importance de la Recherche à l'INSERM, les liens à établir avec les autres organismes de Recherche, l'industrie, la vie politique et sociale etc..., le développement de tous les secteurs de recherche y compris tout ce qu'il y a à rattraper dans les secteurs quasi abandonnés par l'ancien gouvernement car jugés non prioritaires, la participation que doit y prendre tout le corps des ITA, l'intérêt que représente la titularisation, les personnels se sont entretenus avec Mr RALITE sur différents points : le problème de l'emploi pour bon nombre de hors-statuts dont certains arrivent en fin de contrat et pour lesquels rien ne semble prévu actuellement.

La progression du nombre de postes créés au collectif 8I et au budget 82 représente un effort par rapport à 80, mais encore insuffisant en regard du nombre important de hors-statuts exerçant des tâches permanentes.

Mr RALITE nous a donné l'assurance que ces personnels ne seraient pas licenciés, mais qu'une partie des postes devait être réservée pour des recrutements externes, à cause du nombre inquiétant de chômeurs. Par ailleurs, à la suite de l'intervention d'un membre du SNIRS-CGT, le Ministre s'est montré très attentif au problème des nombreuses associations, phénomène très particulier à l'INSERM et rétribuant des personnels hors-statuts.

Les ITA se sont notamment exprimés à propos du blocage des carrières (plus de 10 ans dans la même catégorie sans espoir de changement pour beaucoup), des primes pour les administratifs etc... Le problème de l'abrogation de l'ancien statut, et ce que sera le nouveau, a également été soulevé. Le Ministre nous a longuement écoutés sur toutes ces questions, de même que dans son discours d'introduction où il a évoqué l'intérêt de la titularisation, Mr RALITE dans les différentes réponses qu'il a pu donner semblait effectivement lier le devenir et l'importance de la Recherche Médicale aux conditions de travail des personnels.

Autre fait positif de cette rencontre : Mr RALITE, que ce soit dans son discours ou après dans ses réponses, a vivement encouragé les personnels à poursuivre leurs réflexions et à s'organiser de façon à obtenir la solution à ces questions par la voie des négociations, au niveau de son Ministère et de celui de la Recherche et de la Technologie.

ENTREVUE SECTION NATIONALE INSERM du SNTRS-CGT / DIRECTION
GENERALE, DU 18 SEPTEMBRE 1981.

INSERM : Mrs LAUDAT, JENNOT, LYONCAEN (DAF), FOURNIER (Chef de cabinet DG).

SNTRS-CGT : Y.ALEXANDRE, JP.BAZIN, L.BRIGAND, C.DRIANCOURT, MF.GALDIN,
D.HENZEL, D.LAGRANGE, C.NAIZOT, F.WANSTOK.

La délégation du SNTRS était composée de façon à faire participer pour la
rèze fois aux négociations, des camarades du Bureau INSERM. Tous sont inter-
venus à la fois sur les problèmes relevant de leur responsabilité et sur les
autres. Il est à noter que la Direction de l'INSERM a eu une attitude plus
ouverte à la discussion, amorce d'un "changement" à l'INSERM ?

Nous nous en féliciterions surtout si cela se traduit dans les faits.

1) CONSEILS DE LABORATOIRE

- Le SNTRS demande que ces Conseils soient statutaires, qu'ils soient égale-
ment constitués dans les services administratifs, et communs. Que ces Conseils
envoient un rapport à la CSS concernée, qu'ils discutent le budget, les
promotions etc... Que les modalités de fonctionnement soient discutés entre
les directeurs et les personnels.

- Réponses de Mr LAUDAT - Assure qu'il fera preuve de plus de fermeté envers
les directeurs d'Unité pour qu'ils mettent en place ces Conseils d'Unité et
qu'il exigera un rapport d'activités des Unités rédigé par le Conseil de Labo :
que ces Conseils se tiennent deux fois par an ou plus s'il y a des problèmes
particuliers. Pour les Conseils de Service (ce qui le concerne directement
pour le siège !) il réfléchira...

2) FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

Mr LAUDAT déclare que les instances vont fonctionner et vont s'améliorer. Les
CSS d'automne auront chacune les profils des labos et donneront leur avis,
soit sur l'excès d'ITA, soit sur la carence en ITA des Unités dans le but de
rééquilibrer la répartition des ITA. Le D.G. veut arrêter le double examen
des CSS puis du Conseil Scientifique.

Le SNTRS répond que le déséquilibre de certains laboratoires est le résultat
du manque de concertation. Comment rééquilibrer ? Pas obligatoirement en
passant les ITA d'une Unité dans l'autre, mais en examinant aussi le problème
chercheur !

Pour le SNTRS, l'élue ITA devrait avoir tous les éléments d'information sur
les Unités, avoir accès au tableau de bord. En ce qui concerne les postes
d'ITA, il devrait s'exprimer sur les besoins et les postes frais en connaissant
le nombre donné au recrutement, être averti des propositions de mouvement
d'ITA dans sa Commission.

Les CSS devraient également examiner le niveau des postes... Qu'il est impor-
tant que le Conseil Scientifique reste une instance d'appel.
Nous souhaitons une participation de tous les membres des Commissions à la
planification -à la préparation du budget-.

.../...

Réponse de la Direction. Le SNTRS voudrait donner aux élus le rôle de l'Administration, ce qui n'est pas prévu dans les statuts, ce projet n'est pas inconcevable, c'est le Colloque qui décidera. Il n'est pas possible d'envisager une répartition des postes d'ITA par le CS et une distribution de ces postes par les CSS tant que le gouvernement n'a pas donné ses instructions sur la gestion qu'il souhaite. Il sera donné aux CSS le profil du budget 1982 et le nombre de créations de postes. Que sera abordé le problème des transformations d'emploi, car la situation est catastrophique.

Le SNTRS demande : que lorsque l' élu titulaire ITA dans une CSS est absent ou doit sortir, il soit remplacé par un suppléant. Il est urgent d'avoir une représentation ITA plus importante dans les CSS, le nombre d'élus ITA devrait être porté à 4. Les CSS doivent retrouver leurs prérogatives et discuter les programmes scientifiques. Le SNTRS demande également que dans le cadre du Colloque, des réunions préparatoires du CS et des CSS se tiennent et qu'un représentant es qualité du SNTRS puisse y participer.

Mr LAUDAT répond qu'il n'a aucune instruction en ce qui concerne les réunions des instances scientifiques du Colloque. Mais qu'il le proposera au prochain CS.

3) HORS-STATUTS

Mr LAUDAT a mené une enquête dans les Unités pour un recensement complet des H.S. Plein temps quelques soient les sources de revenus, selon les instructions du MRT. Le recensement des HS temps partiel ne doit être fait que dans un second temps. Les résultats déjà obtenus sont "effrayants" : en moyenne 3 à 5 par Unité ex. : une unité I7 ITA et 8 chercheurs HS ! Près de 2000 HS en comptant les vacataires. Comme nous l'avions demandé avant l'enquête les représentants des syndicats seront associés au dépouillement de cette enquête dont les conclusions seront transmises aux Ministères (première réunion courant Octobre 2 représentants / Syndicat = lettre de LAUDAT du 1er Octobre).

Nous avons réinsisté sur le fait que le problème des HS fait partie du problème général de l'emploi à l'INSERM, que ces hors-statuts représentent un personnel formé et qualifié dont il faut garder le potentiel. Dans ces conditions, et compte-tenu du fait qu'il n'y a pas de plan d'intégration prévu pour 1982, nous avons demandé qu'une partie des créations d'emplois soit réservée aux HS.

Mr LAUDAT a donné son accord sur ce point (2/3 des 45 créations du collectif réservés aux HS).

Par rapport aux Unités ayant embauché des HS en nombre, nous avons rappelé la position suivante :

- Hors-statuts intégrés à l'INSERM, pas forcément sur le lieu de travail actuel.
- Redistribution des postes créés par CSS et CAP pour éviter mutations autoritaires et régler les problèmes de personne.

Il ne faut toutefois pas oublier l'attitude de l'INSERM au cours du plan d'intégration 1975-1980 = les critères ont été appliqués de façon très restrictive ce qui fait que peu de HS ont été intégrés = il appartient donc au personnel de se battre pour un plan d'intégration et ne pas se contenter de l'attribution de postes frais pour les Hors-statuts car ces postes frais sont également nécessaires dans le cadre d'une politique de développement de la Recherche INSERM.

.../...

4) C.A.P. DEROGATION

La CAP actuelle ayant déjà été prolongée d'un ^{an} comme le permet le statut, se pose le problème de l'élection d'une nouvelle CAP avec la sortie à plus ou moins court terme d'un nouveau statut des ITA. Le SNTRS a été d'accord pour faire prolonger par un arrêté la CAP dans sa composition actuelle jusqu'à fin 82, en insistant sur la nécessité :

1. De prévoir des élections dès la sortie d'un nouveau statut.
2. De la réunir absolument pour les promotions 81 avant la fin de l'année.

Nous avons aussi demandé que la Commission de Dérégulation se réunisse normalement avant la fin 81.

En ce qui concerne le fonctionnement de la CAP, accord de l'Administration pour rétablir la séance plénière un mois avant la tenue de la CAP pour établir des critères communs de jugement pour toutes les catégories et établir clairement les droits et les devoirs de chacun. Par contre réticences pour continuer à faire un procès verbal des délibérations.

Nous n'avons pas eu de réponse à notre demande que la CAP examine, et ce dès la prochaine session, les demandes de mutations.

Nous avons insisté pour qu'il y ait des nominations d'ARS (beaucoup d'agents attendent en dérogation) et pour avoir l'information = à quel titre interviennent les nominations (ancienneté, diplôme, dérogation).

5) SECTEUR SOCIAL

- A notre revendication concernant les prérogatives de la CAS ainsi que la régularité des réunions, le DAF a annoncé une réunion de la CAS pour le mois de Novembre.

- Sur le terrain de l'activité et des prérogatives de la CAS, il a été difficile d'obtenir des précisions importantes, le DAF se retranchant derrière "sa nécessité" d'en informer préférentiellement la CAS pour préserver l'esprit de concertation.

Sur le point d'Hygiène et Sécurité, nous avons posé la revendication que soient mis en place des Comités d'Hygiène et de Sécurité par région, paritaires avec des élus du personnel ayant prérogative de visiter les Unités, labos et services, de suspension en cas de danger potentiel ou d'accident, d'examiner les plans d'installations nouvelles... Sur ce point le Directeur se réfugie derrière les travaux de la CAS.

- A notre demande d'une véritable surveillance médicale du personnel, le DAF nous a assuré la mise en place prochaine de la médecine du travail organisée pour tout l'INSERM.

- Sur le problème des cantines, le DAF nous a annoncé (ce que nous savions) 3 conventions pour des réfectoires Universitaires à Paris. Il nous a répondu que conformément à notre revendication une convention cantine sera signée avec l'A.P. au mois de janvier et que d'autre part, une Commission d'Etude sur les conditions de créations de Cantines INSERM sera bientôt réunie. Nous avons fait remarquer l'urgence de ces problèmes ainsi que la nécessité de ne pas séparer le problème des locaux sociaux de celui des cantines. A ce sujet, le DAF nous a assuré que dans les nouvelles constructions INSERM sont prévues des implantations de locaux sociaux.

.../...

- Sur le terrain de la formation permanente, le Directeur Général a admis la nécessité pour l'INSERM de mettre en place des sessions de formation adaptées à l'évolution de la Recherche Médicale à l'INSERM. Ces enseignements seraient ouverts aux ITA et aux Chercheurs.
- Sur le terrain de l'action sociale, si on peut relever une volonté de changement: la mise en place des structures de contrôle d'Hygiène et de Sécurité, la convention avec l'Assistance Publique pour les cantines, l'organisation de la Médecine du Travail comme satisfaisante, la démarche qui consiste à se réfugier derrière les conclusions des discussions avec la CAS nous apparaît par contre comme la volonté de ralentir ou même de dénaturer la nature des revendications sur le terrain de l'Action Sociale.

6) DROIT SYNDICAL

Il n'y a pas eu de discussion à ce sujet, mais nous avons présenté notre projet et remis le document à l'Administration qui doit l'étudier avant d'avoir la négociation avec le SNTRS.

7) LE COLLOQUE

Afin de préparer le Colloque national sur la Recherche (Janvier 82) il est prévu des Assises Régionales (courant novembre 81) qui permettront l'expression du plus grand nombre. Pour l'INSERM 4 Conseils Régionaux seulement existent. Dans les autres régions (Provence, Côte d'Azur, Bordeaux, Strasbourg, Montpellier, Paris) La Direction propose un Conseil provisoire qui rassemblera les énergies pour préparer le Colloque. Y participeront des personnes désignées par les Syndicats. La délégation est d'accord avec cette proposition, mais s'interroge sur la place de ces représentants par rapport à l'ensemble du Conseil.

La délégation propose un pré-Colloque INSERM afin de collecter toutes les expressions spécifiquement INSERM. La Direction nous répond que ce n'est pas prévu par le Comité d'Organisation National, les Directions d'organismes n'étant chargé que de descendre les informations. Elle ne s'y oppose pas, et transmettra notre proposition au Secrétariat National du Colloque.

La Direction a demandé au CSS et au Conseil Syndical d'élaborer une réflexion à transmettre au Colloque national. Puis, sur notre demande, elle a donné son accord pour une réunion des CAP et de la Commission Dérogation dans le même but.

8) BUDGET

Le DAF nous donne les propositions du budget de l'INSERM pour 1982 (budget devant être voté par le Parlement).

PERSONNEL

<u>La Direction avait demandé</u>	<u>Obtenu</u>	
<u>I.T.A.</u>		1 A 1
		2 A 6
I22 créations.	90 Créations	3 A I2
Les transformations nécessaires au reclassement des agents selon les possibilités statutaires (=200).	0 transformations	1 B 9
		2 B 6
		3 B I6
		4 B 2
		5 B I2

<u>En 1981 nous avons eu 35 Créations.</u>	ID2 3
	ID1 3
	2D 8
	3D 8
	4D 4
	6D -

<u>CHERCHEURS</u>		
<u>Demandé 75 créations</u>	Obtenu	2 Directeurs
<u>130 transformations</u>	65 créations	17 Maîtres
		46 Chargés
	113 transformations	102 Attachés
		Chargés
<u>En 1981, 55 Créations, 113 Transformations</u>		11 Chargés
		Maîtres.

<u>Le collectif 81 se répartit comme suit</u>				
ITA	45 Créations	IA 1	3B 8	2D 2
CHERCHEUR	13 créations	2A 2	4B -	3D 6
	d'Attachés	3A 6	5B 2	4D -
		1B 7	ID2 2	5D -
		2B 6	IDI 3	

BUDGET (suite)

Nous faisons remarquer que l'absence de transformations est dramatique, la Direction nous répond que ce n'est pas de son fait, mais que le Ministère de la Recherche garderait une réserve d'argent pour permettre les transformations accompagnant le futur statut.

Quant aux 70 transformations qui étaient prévues avec le Statut Aigrain, dont on avait l'assurance qu'elles étaient maintenues, elles n'apparaissent plus. Nous réclamons toujours le reclassement de tous les agents déclassés avant la mise en application d'un nouveau statut.

FINANCEMENT

Le DAF annonce une augmentation de 31 % pour les autorisations de programme, alors qu'en fait les crédits de paiements sont de 15 % pour toute la Recherche, et de 24 % pour l'INSERM. (augmentation réelles de 10 %).

Il est prévu des constructions et rénovations nouvelles, décision positive car depuis 76, rien n'était engagé.

A notre demande à propos des différents modes de financement, les propositions pour 82 sont le maintien de la proposition actuelle entre CRL, PRC, ATP, le fonctionnement augmentant de 20 %. Il est envisagé pour l'avenir que la part du financement issu du fonctionnement soit porté à 70 % dans chaque labo.

CONCLUSION

Nous avons pu constater au cours de cette discussion que nos propositions recevaient un écho plutôt favorable, la Direction nous ayant donné son accord sur de nombreux points importants, avec l'engagement de réunions et de négociations sur le statut, la Commission d'intégration des HS, le reclassement des informaticiens, POSC, et animaliers, une réunion extraordinaire des CAP et dérogation pour la préparation du Colloque, le droit syndical, ainsi que l'avancée pour les Conseils de laboratoire.

.../...

Les Commissions hors-statuts, informaticiens, POSC et animaliers se mettent en place.

En ce qui concerne les autres points, aucune date ne nous a été proposée. Nous avons relancé la Direction. Sans attendre, le personnel, sous forme de pétition, ou autre, doit faire pression pour faire reculer les limites du changement.

Echo des Sections

● VICTOIRE A TOULOUSE Sans l'intervention de la Section de TOULOUSE du SNTRS-CGT un agent 6B était purement et simplement licencié de l'INSERM le 15 Octobre pour fin de stage. Il est déjà assez scandaleux qu'un agent 6B voit sa durée de stage renouvelée. Il est évident pour tous qu'il ne faut pas un an pour juger un agent à qui on ne demande aucune qualification particulière. Renseignement pris, il s'avère que le Directeur de l'U 87 demandait à cet agent des travaux ne correspondant pas au niveau du poste ex. : instrumentation au cours des interventions sur l'animal, surveillance des appareils de contrôle... L'U 87 a certainement besoin d'un poste 3B, ce n'est pas une raison pour licencier une femme seule avec 3 enfants !

La Section du SNTRS a rapidement sorti un tract appelant les personnels à manifester lors de la venue du Directeur Général de l'INSERM à TOULOUSE le 16 Octobre. Mr LAUDAT a reçu une délégation, renseignements pris, le D.G. de l'INSERM a pris publiquement l'engagement de recruter cet agent. Que serait-il arrivé sans l'intervention du SNTRS ?

● A ORSAY -U22- L'INSERM a enfin signé la convention avec la Faculté, qui donne désormais l'accès de la cantine aux agents INSERM. Ce qui était réclamé depuis des années par le SNTRS. On a enregistré à cette occasion quatre adhésions.

● AU VESINET La section SNTRS a obtenu un local syndical et le déplacement d'un panneau qui se trouvait masqué en permanence. Cela donnera peut-être des idées à d'autres sections ?

SNTRS**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Paris, le 14 Octobre 1981

Monsieur LAUDAT
Directeur Général de l'INSERM
IOI, rue de Tolbiac
75 013 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Suite à votre lettre du 1er Octobre 1981, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les noms des représentants SNTRS-CGT dans les 2 groupes de travail (hors-statuts et POS-Informaticiens).

Comme vous pouvez le constater, nous faisons apparaître 2 titulaires et 2 suppléants par groupe de travail, compte tenu de l'importance des problèmes posés, du travail que cela représente, et de la nécessité, dans ces conditions, que notre Syndicat ait en permanence 2 représentants.

Nous vous demandons également de bien vouloir intervenir auprès des Directeurs d'Unités de ces agents pour que ceux-ci aient toute latitude pour exercer leur mandat dans de bonnes conditions.

- COMMISSION DE DEPOUILLEMENT HORS-STATUTS

- | | |
|--------------|---------------------------------|
| 2 titulaires | - Yvonne ALEXANDRE (U 129) |
| | - Catherine DRIANCOURT (U 50) |
| 2 suppléants | - Lucienne BRIGAND (U 177) |
| | - Marie-Françoise GALDIN (S G1) |

- GROUPE DE TRAVAIL (INFORMATIENS, ANIMALIERS, POS.)

- | | |
|--------------|--------------------------|
| 2 titulaires | - René BALLINI (U 22) |
| | - André MALANDAIN (SCNS) |
| 2 suppléants | - Pierre PRINCE (U 94) |
| | - Gérard DELRUE |

Nous vous demandons également de nous communiquer très rapidement les dates exactes de réunion de ces Commissions afin de pouvoir prendre nos dispositions pour y assister.

D'autre part, si nous apprécions positivement la prochaine réunion de ces Commissions, nous sommes très inquiets quant au fait que vous restez silencieux par rapport aux autres engagements que vous avez pris à la réunion du 18 Septembre.

.../...

Ainsi nous vous rappelons que nous attendons :

- Une date de réunion des Commissions Paritaires et de Dérogation en 81 ; ainsi qu'une date de réunion plénière.
- Une session extraordinaire de ces 2 Commissions à l'occasion du Colloque sur la Recherche.
- Une réunion sur le droit syndical.
- Une réunion de négociation sur le statut des ITA.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à notre haute considération.

p/o Pour le BUREAU INSERM du SNTRS-CGT
Catherine DRIANCOURT.
Secrétaire Adjointe de la Section
Nationale INSERM du SNTRS-CGT.



COMPTE TENU DE CES DIFFERENTS "BLOCAGES".

NOTRE SECTION NATIONALE INSERM A DEMANDE UNE ENTREVUE
AU MINISTERE DE LA SANTE.

CETTE ENTREVUE NOUS A ETE ACCORDEE ET SE TIENDRA LE
4 NOVEMBRE 1981 à 17 H

Le Conseil d'Administration
s'est réuni le 12 OCTOBRE dernier
pour approuver le Collectif Budgétaire 1981

Rappelons qu'il comporte la création
de 45 postes d'ITA.
Notre élu a à nouveau demandé
ce que sont devenues les 70
transformations de postes qui devaient
accompagner la mise en place
du Statut Aigrain.

Contrairement à ce qu'il nous avait
affirmé lors de notre dernière
entrevue du mois d'Août dernier,
il a répondu

- que des mesures sont bien
entendu acquises pour l'INSERM,
tout en précisant cependant qu'il
ne s'agit pas de transformations,
mais de "mouvements" de
personnels ...

INFORMATIQUE - ACTION -
COLLOQUE NATIONAL SUR LA
RECHERCHE

Devant la situation de l'informatique à l'INSERM : échec de l'informatisation de la gestion, difficultés du service commun national n° 5 (qui risque de disparaître), en somme une absence totale de politique de l'informatique, nous avons décidé de réunir un groupe de réflexion sur ces problèmes. Nous sommes également inquiets de la nomination de HIREL comme chef d'une mission pour l'informatisation du secteur médico-social, compte tenu de l'appréciation que nous avons pu faire de son passage à l'INSERM.

Cette journée devrait se tenir vers la mi-novembre au VESINET. Nous nous sommes déjà assurés de la participation de camarades compétents dans le domaine de l'informatique.

Nous souhaitons la participation à ce groupe de réflexion d'un maximum de sections au moins sous la forme de documents écrits qui devront parvenir au SNTRS avant le 6 novembre. Si des camarades de province, particulièrement intéressés, voulaient participer physiquement à cette journée nous leur demandons de nous contacter pour discuter du financement de leur voyage.
